

FICHE ACTION N° 1

Création d'un pôle culturel et de loisirs

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	Phase de programmation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>L'actuelle salle des fêtes a été construite en 1965 et a été conçue initialement pour un double usage de sport et loisirs.</p> <p>Des travaux importants de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'isolation thermique et phonique et de toitures sont nécessaires.</p> <p>Afin de mener à bien une étude de faisabilité et de programmation, la Ville de Munster a missionné le cabinet MP CONSEIL.</p> <p>Dans cette mission, il était prévu d'étudier et chiffrer trois hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation complète de l'actuelle salle - la démolition et reconstruction d'un bâtiment neuf sur le site actuel - la démolition et reconstruction d'un bâtiment neuf sur un autre site dans Munster. <p>En parallèle, la municipalité a souhaité ouvrir la concertation à l'ensemble des citoyens (questionnaires, réunions publiques...).</p> <p>Fort de ces éléments, le conseil municipal a retenu l'hypothèse de la démolition et reconstruction d'un bâtiment neuf à haute performance énergétique sur le site actuel par délibération du 20 septembre 2022.</p>
Partenaires	Partenariat financier à discuter avec État, Région et CeA
Dépenses prévisionnelles	6 millions d'euros HT
Plan de financement prévisionnel	À définir avec les partenaires ci-dessus



Calendrier	<p>2^e semestre 2022 : Étude de programmation (2^e phase)</p> <p>1^{er} semestre 2023 : Concours au sens de la commande publique</p> <p>2^e semestre 2023 : Désignation Moe</p> <p>2024 : AVP-Pro - Dépôt du permis - Lancement des marchés</p> <p>2025 : Travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	BSMR et PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation associative</p> <p>Nombre d'événements</p> <p>Performance énergétique</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La salle est actuellement utilisée quotidiennement par les associations et usagers (hors contexte sanitaire). C'est le lieu de nombreuses manifestations munstériennes, touchant également un public beaucoup plus éloigné : galettes des aînés, vœux du Maire, journée des associations, expositions, fête de la transhumance, Festival du Conte, Festival de jazz... Le bâtiment remplit par ailleurs une vocation de location pour les moments festifs de la vie (mariage, bal des lycéens...) et les rencontres d'entreprises.</p> <p>C'est ainsi un des lieux de rencontres, d'échanges et de brassages majeur situé à proximité immédiate du centre-ville que le projet vise à renforcer.</p>
Annexes	Situé en périmètre des abords de monuments historiques (co-visibilité)

FICHE ACTION N° 2

Office de Tourisme en site central et vitrine

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	Phase APD validée le 18/05/2022 Maître d'œuvre retenu en octobre 2022
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Idéalement situés en cœur de ville, les bâtiments patrimoniaux du Couvent et du Batial sont actuellement en état vétuste et sont inoccupés. Suite à un nouvel appel à candidature en 2019 pour la cession de ces biens par la Ville de Munster, ils font l'objet d'un projet de requalification d'ensemble réfléchi par des investisseurs privés. Associée à une partie de ce projet, la CCVM a participé en lien avec l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster (OTVM) à la démarche de programmation architecturale pour la création de nouveaux locaux de l'OTVM dans le bâtiment du Couvent. Ce bâtiment est situé sur le pourtour de la Place du Marché, place centrale de Munster.</p> <p>En effet, depuis de nombreuses années, l'OTVM souffre à la fois d'un manque de visibilité pour les touristes et visiteurs occasionnels et d'un manque d'espace pour bien les accueillir.</p> <p>Ainsi, le projet sur le bâtiment du Couvent sera partagé entre des espaces dédiés au fonctionnement de l'OTVM, des espaces conçus par le porteur privé, en l'occurrence, un projet de brasserie et de salle de spectacle, et des espaces communs (toilettes, local ménage, local de stockage, accès et circulation).</p>
Partenaires	Partenariat d'intention de projet : CCVM / Ville de Munster / SCI Aimée Partenariat spécifique « mobilier d'accueil en bois local de sapin » : Parc Partenariat financier à préciser : État, Région, CeA
Dépenses prévisionnelles	1 300 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	État : 520 000 € Région : 260 000 € CeA : 260 000 €
Calendrier	Permis de construire déposé et en cours d'instruction Maître d'œuvre retenu en octobre 2022 Phase PRO – Marché : 1 ^{er} trimestre 2023 Phase travaux : début 2 ^e semestre 2023



	Ouverture : Printemps 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	BSMR et PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'accueil physique à l'OTVM Retour de satisfaction des usagers Sortie de vacance d'un bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	L'OTVM va dorénavant occuper une place rapidement repérable et identifiable par les usagers. Pour une vallée aussi touristique, ce nouvel emplacement constitue un atout supplémentaire pour la dynamique d'animation. Ce projet renforce la vocation forte de lieu de rencontre et de vie de la Place du Marché.
Annexes	<p>Situé en périmètre des abords de monuments historiques.</p> <p>Le bâtiment du Couvent est actuellement propriété de la Ville de Munster : elle a pris une délibération de principe le 7 avril 2022 sur la cession à la CCVM à l'euro symbolique du terrain d'assiette du projet de nouvel OTVM.</p> <p>Le projet mixte privé / public sur ce même bâtiment oblige à un avancement concomitant de l'opération pour chaque porteur de projet dans le respect des règles de droit privé et public qui s'appliquent : dépôt de permis de construire, mise en concurrence et appel d'offres publics, recherche de partenaires financeurs...</p> <p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster est en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges pour un concours de conception de mobilier en bois de sapin issu des forêts vosgiennes.</p>

FICHE ACTION N° 3

Restructuration de l'Hôtel de Ville

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	Projet en cours d'étude de faisabilité
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>L'Hôtel de Ville de Munster a été édifié en 1550 et sa façade de style Renaissance a été classée Monument Historique en 1928.</p> <p>Il est bien sûr le lieu de l'administration de la Ville mais accueille également les habitants de toute la vallée dans le cadre du renouvellement des pièces officielles (CNI, passeport), du cimetière commun avec les communes d'Eschbach-au-Val, Luttenbach et Hohrod, ainsi que pour les permanences de consultation des archives patrimoniales de la Vallée de Munster. Le médiateur de justice vient également y tenir des permanences à l'échelle du bassin de vie.</p> <p>Le site nécessite d'importants travaux.</p> <p>De manière globale, ces travaux visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'accueil du public ; - Se conformer aux règles en matière d'accessibilité ; - Se conformer aux règles en matière de sécurité incendie ; - Créer des locaux de stockage aux normes pour les archives (anciennes et contemporaines) ; - Améliorer la sécurité et la protection contre les intrusions ; - Exploiter à bon escient toutes les surfaces disponibles (intérieures et extérieures) ; - Améliorer la fonctionnalité des locaux et les conditions de travail du personnel ; - Remplacer les équipements techniques obsolètes par des équipements plus performants et moins énergivores (chaudière) ; - Améliorer les performances énergétiques, environnementales, acoustiques des locaux ; - Désamianter.
Partenaires	Partenariat à discuter
Dépenses prévisionnelles	En cours de 1 ^{er} chiffrage
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2023 : Études 2024 : Travaux



	2025 : Fin de travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	–
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation Nombre d'évènements Retour de satisfaction des usagers Performances énergétiques et dépenses de fluides
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le bâtiment de la mairie de la Ville de Munster est le lieu central par excellence de la commune. Situé à la jonction de l'artère commerçante principale et de la Place du Marché, cette administration remplit une fonction majeure d'accueil et d'accompagnement de la population dans ses démarches.</p> <p>C'est par ailleurs un élément de patrimoine historique phare de la Ville et de la vallée de Munster qui participe à donner tout son cachet à l'ensemble architectural du pourtour de la Place du Marché, cœur de la Ville.</p>
Annexes	Visibilité directe des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

FICHE ACTION N° 4

Modernisation de La Piscine : plaine aqualudique

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>En 2002, le centre aquatique « La Piscine » de la Vallée de Munster ouvrait ses portes. Cet équipement souhaitait répondre aux besoins de la population en permettant un apprentissage de la natation et à dynamiser l'attractivité touristique de la Vallée en proposant alors des équipements inédits dans la région : grand parc extérieur avec rivière sauvage, bassin à vagues, pentagliss et espace détente et fitness.</p> <p>En 2018, la CCVM a entrepris des travaux sur les espaces détente et remise en forme afin de proposer aux usagers des surfaces plus confortables et des équipements qui répondent aux nouvelles tendances actuelles.</p> <p>Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, la commission de travail a mis en exergue que les jeunes enfants étaient les « parents pauvres » de cet équipement. Aussi, alors que les jeunes enfants sont prescripteurs de séjours et de sorties et en vue de proposer une offre complète pour la famille, les élus ont décidé d'engager une réflexion sur une plaine aqualudique, accessible toute l'année, dans un espace chauffé et largement vitré pour permettre de profiter du cadre verdoyant du parc de La Piscine.</p> <p>Les travaux de création de cette plaine aqualudique couverte s'accompagne d'une extension de 9 ares du parc actuel et de travaux de réaménagement de ces espaces extérieurs pour offrir des aires de détente, des jeux extérieurs et des aires de pique-nique.</p>
Partenaires	<p>Partenariat de projet avec la Ville de Munster : entente sur le terrain d'agrandissement et création d'une voie douce d'accès à La Piscine</p> <p>Partenariat financier : Europe, État, Région et CeA</p>
Dépenses prévisionnelles	1 290 000 € HT



Plan de financement prévisionnel / définitif	Europe (FEADER) : en cours d'instruction État (DSIL classique 2021) : 381 500 € HT (35% d'un montant éligible de 1 090 000 € HT) Région : CeA : 150 000 € (20% d'une dépense subventionnable de 750 000 € HT)
Calendrier	Marché de travaux réalisé : 12 / 15 lots sont attribués en octobre 2022 Décembre 2022 : Démarrage des travaux Automne 2023 : Fin des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation La Piscine Retour de satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Le centre nautique intercommunal constitue un vecteur majeur d'attractivité touristique depuis son ouverture en 2002 avec un vaste rayonnement grâce aux équipements ludiques originaux (pentagliss, rivière sauvage...). Sur le plan local, il permet de répondre aux objectifs du programme éducatif en favorisant l'apprentissage de la natation des scolaires des écoles primaires au Collège. Ces axes de développement et cette modernisation de l'équipement vont ainsi renforcer sa notoriété et permettre de toucher un panel de public encore plus large, notamment très familial en toutes saisons.
Annexes	Situé en périmètre PPRI.

FICHE ACTION N° 5

Rénovation du COSEC

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Situé à proximité immédiate des établissements scolaires du secondaire et de la salle de gymnastique et d'escalade, le COSEC est l'outil sportif indispensable à la pratique sportive associative très dynamiques dans la vallée ainsi qu'aux créneaux d'apprentissage sportif des collégiens et lycéens.</p> <p>Construit en 1976, le bâtiment ne répond toutefois plus de manière satisfaisante aux normes d'accessibilité et nécessite une rénovation globale qui prendra en compte les pistes d'amélioration de son efficacité énergétique.</p>
Partenaires	À définir
Dépenses prévisionnelles	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	1 ^{re} étude en 2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Performance énergétique Nombre d'événements et compétitions
Conséquence sur la fonction de centralité	L'équipement est un lieu très fréquenté avec une forte amplitude horaire en semaine et le week-end. Il constitue un des points de rencontre et de brassage de population à 5 min du centre-ville pour les compétitions et événements sportifs.
Annexes	–

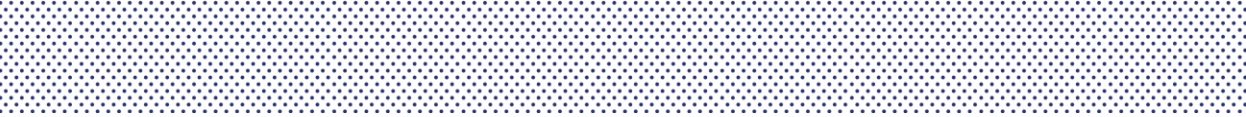


FICHE ACTION N° 6

Création d'un terrain de football synthétique

Orientation stratégique n°1	Conforter la présence d'équipements structurants en centralité
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>La ville de Munster dispose de deux terrains de football :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terrain d'honneur enherbé - Terrain d'entraînement en stabilisé. <p>Compte tenu des contraintes liées à l'usage du terrain d'honneur qui nécessitent peu d'heures d'utilisation pour sa pérennité, le terrain d'entraînement en stabilisé est utilisé quotidiennement.</p> <p>Outre l'usage du club de l'ASM, il sert toute l'année pour les établissements scolaires (collège et lycée). Le collège Hartmann de Munster dispose d'une section « sport-études football ».</p> <p>Le projet consiste à réhabiliter le terrain de football actuellement en stabilisé en terrain de gazon synthétique. L'objectif, au regard des contraintes dimensionnelles du terrain, est d'obtenir une homologation de niveau T7, avec les normes régies par la ligue de football (éclairage, terrain clos, surface de jeu isolée par des mains courantes grillagées ou pleines, accès en enrobés ou en béton désactivé pour éviter la pollution de l'aire de jeu, retrait par rapport aux lignes de touches et de but...).</p>
Partenaires	Partenariat à discuter avec la Ligue de football, Région et CeA
Dépenses prévisionnelles	700 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2022 : Étude 2023 : Travaux
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation associative Fréquentation scolaire, notamment de la section sport-études du collège Nombre d'événements
Conséquence sur la fonction de centralité	Situés à une dizaine de min du centre-ville et à proximité immédiate du collège Hartmann, les 2 terrains de football constituent des points de brassages forts en semaine comme les week-ends.





Annexes	-
---------	---

FICHE ACTION N° 7

Étude habitat en vallée de Munster et son bourg-centre

Orientation stratégique n°2	Reconquérir l'habitat
Statut / état d'avancement	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Confrontées à une perte de population depuis plusieurs années, pour la Ville de Munster comme pour l'intercommunalité, la question de l'attractivité du territoire en matière d'habitat et de logements pérennes fait sens. Les 1^{ers} éléments de diagnostic dans le domaine de l'habitat permettent de dresser des constats et d'indiquer des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un taux de vacance élevé, notamment sur la Ville de Munster - Un parc de logements vieillissant - Une demande croissante d'adaptation des logements à l'autonomie des séniors - Un parc de logements sur Munster surdimensionnés (surreprésentation des T3 et T4) - Une veille constante de l'équilibre logements pérennes / hébergements touristiques... <p>L'objet de l'étude visera à approfondir et confirmer le primo-diagnostic, à sensibiliser les propriétaires privés et les opérateurs, à proposer et initier des pistes d'actions pour impulser une dynamique de remise sur le marché de logements locatifs de qualité et conforter l'accompagnement des propriétaires occupants vers la transition énergétique de leurs habitations.</p> <p>L'étude devra déboucher sur la mise en place d'un ou plusieurs dispositifs opérationnels avec des objectifs quantifiés.</p>
Partenaires	<p>Partenariat technique : ANAH, DDT, CeA, ADIL, Parc naturel régional des Ballons des Vosges</p> <p>Partenariat financier : État / ANAH, Région (uniquement sur le volet Munster), Banque des Territoires (à confirmer)</p>
Dépenses prévisionnelles	60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	<p>ANAH : 50 % (sur le HT)</p> <p>Région : à préciser</p> <p>Banque des Territoires : à préciser</p>



Calendrier	Décembre 2022 : Validation cahier des charges 1 ^{er} trimestre 2023 : Recrutement bureau d'études Automne 2023 : Rendu bureau d'études
Lien autres programmes et contrats territorialisés	BSMR, PTRTE et Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Rendu d'études Quantification des objectifs à atteindre Définition des moyens à mettre en œuvre (type de dispositif, partenariat, moyens financiers et humains...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec sa diversité de type de logements (en taille de logements, statut d'occupation, statut public / privé), la Ville de Munster a la pleine capacité de répondre à différents besoins en matière de logements tout au long du parcours de vie des habitants. Avec l'ORT, il s'agit de conforter la Ville de Munster dans son rôle essentiel de centralité en matière d'habitat et l'aider à compléter son offre de logements variés et adaptés aux besoins / âges de la vie.
Annexes	–

FICHE ACTION N° 8

Participation au Fonds Alsace Rénov' pour l'habitat privé

Orientation stratégique n°2	Reconquérir l'habitat
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la vallée de Munster
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster est engagée depuis 2018 aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace, l'ANAH et la DDT dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux » pour participer à la rénovation énergétique de l'habitat privé. Face au défi climatique, la réhabilitation thermique est en effet un enjeu majeur. La CeA a renforcé son effort en élaborant son Plan Rebond voté en 2021. Cette politique volontariste de soutien à la réhabilitation de l'habitat privé se traduit par la mise en œuvre du Fonds Alsace Rénov pour la période 2022-2023.</p> <p>Dans ce cadre, la CCVM a décidé d'abonder cet effort dans le prolongement du PIG Habiter Mieux et de poursuivre son aide à la diffusion de l'information et à la communication pour une plus grande efficacité et réussite du programme. Toutes ces aides viendront ainsi en complément de celle de l'ANAH et permettront de répondre aux enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la précarité énergétique - La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé - La production de logements de qualité à loyer maîtrisé - L'amélioration du cadre de vie - L'accompagnement des propriétaires modestes. <p>Ce soutien à l'habitat privé est un des leviers d'action face à la problématique de la vacance, particulièrement identifiée sur le périmètre du centre-ville de Munster mais également sur d'autres communes de la vallée.</p>
Partenaires	CeA
Dépenses prévisionnelles	Enveloppe annuelle CCVM dédiée de 19 000 €
Plan de financement prévisionnel	Les modalités du soutien financier apporté par l'ANAH, la CeA et la CCVM sont stipulées dans une convention-cadre de partenariat signée avec la CeA.
Calendrier	Du 01/01/2022 au 31/12/2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	PIG Habiter Mieux du Haut-Rhin et Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements PO rénové Nombre de logements PB rénové
Conséquence sur la fonction de centralité	Le programme contribue à lutter contre les « passoires thermiques » et à mobiliser les propriétaires pour la mise sur le marché de logements décents et performants.
Annexes	–

FICHE ACTION N° 9

Permanences délocalisées Conseiller France Rénov'

Orientation stratégique n°2	Reconquérir l'habitat
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Colmar Agglomération
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années, Colmar Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster collaborent dans le cadre informel dénommé « Grand Pays de Colmar » pour la mise en œuvre de projets. L'Espace FAIRE, devenu Espace France Rénov', basé à Colmar est l'une des opérations menée et partagée dans ce cadre.</p> <p>Des permanences décentralisées des conseillers France Rénov' à Munster permettent de toucher une population moins facilement mobiles et de sensibiliser à la rénovation énergétique au plus proche des territoires.</p>
Partenaires	Colmar Agglomération et CC Pays de Ribeauvillé
Dépenses	Participation de la CCVM par la mise à disposition des locaux d'accueil du public et la gestion de l'agenda des réservations
Plan de financement définitif	=
Calendrier	Présence sur RV chaque 1 ^{er} mercredi du mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Accueil dans les locaux de France Services en cohérence avec l'objectif national de renforcement de la qualité de service rendu à l'utilisateur + Contrat territorial global en cours d'élaboration





Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de RV (physiques) Typologie des renseignements demandés
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces permanences permettent de créer une synergie autour du thème de la rénovation énergétique en lien avec le PIG Habiter Mieux et le Fonds Alsace Renov.
Annexes	–

FICHE ACTION N° 10

Réaménagement de la Place du Marché

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>Dans le contexte de la rénovation du centre-ville de Munster, le périmètre du projet global comprend la Place du marché, un tronçon des rues de la République et Alfred Hartmann, ainsi que l'accès à la Place de la salle des fêtes.</p> <p>L'objectif premier est d'améliorer l'image et l'attractivité du centre-ville de Munster. Cette redynamisation passe par le confortement de la centralité de la Place du marché au sein de la ville, avec les manifestations qui sont accueillies, la mise en valeur du mobilier, des façades des édifices. Il s'agit d'y maintenir les marchés hebdomadaires et de promouvoir le commerce local en accentuant le lien avec la rue commerçante.</p> <p>Le sol de la place du marché étant classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, il a déjà fait l'objet de fouilles d'archéologies préventives.</p> <p>Le bâtiment du Batial est également classé dans sa globalité. Le projet devra permettre la mise en valeur de ce bâtiment et du résultat des fouilles, avec notamment l'emprise de l'ancienne église abbatiale située dans la partie Est de la Place du marché.</p>
Partenaires	Partenariat à discuter avec l'Etat, Région et CeA
Dépenses prévisionnelles	2,5 millions d'euros HT
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	<p>Calendrier à coordonner avec la requalification du Batial / Couvent</p> <p>2023 / 2024 : Autorisations d'urbanisme + Travaux</p> <p>2025 : Fin de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation</p> <p>Nombre d'événements</p> <p>Attractivité du centre-ville</p> <p>Retour des usagers et des commerçants</p>





Conséquence sur la fonction de centralité	Cœur névralgique de la Ville, c'est également le lieu de vie central de tous les habitants de la vallée lors des événements et manifestations tout au long des saisons. Le renouvellement urbain de cette place et du pourtour bâtementaire historique engendrera une nouvelle ambiance, une vitalité propices à la réappropriation de ces espaces de centre-ville par les habitants locaux et incitatif à la découverte et à la flânerie pour les touristes.
Annexes	Présence sur la place de la Fontaine au lion et de La station barométrique, tous deux classés. Visibilité directe des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

FICHE ACTION N° 11

Urbanisme éphémère et théâtralisation en centre-ville

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	En coordination avec l'association des commerçants et artisans de la vallée de Munster (GREGO), le projet vise à définir un calendrier d'événements pouvant à la fois s'appuyer sur les fêtes calendaires et les événements culturels et sportifs portés par la Ville. Il s'agit d'expérimenter de nouvelles pratiques dans la « Grand'Rue » dans le cadre d'événements récurrents, de définir des modalités d'appropriation de cette rue pour l'animer au travers d'une théâtralisation originale. L'objectif est d'impliquer les commerçants dans ces changements d'habitudes et de multiplier les occasions de fréquentation du centre-ville.
Partenaires	Partenariat technique : Association GREGO, CCVM (accompagnement par le chargé de mission économie) Mobilisation artistique à imaginer : artistes, écoles / collège / lycée, associations culturelles
Dépenses prévisionnelles	10 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	BSMR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'opérations organisées





Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet vise à donner une nouvelle impulsion dans la fréquentation du cœur de ville de Munster. Le principe est d'investir la Grand'Rue de manière originale et artistique afin de conforter une vocation conviviale autour d'événements festifs récurrents.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 12

Accompagnement de la reconversion du Batial et Couvent

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	Dépôt des autorisations d'urbanisme en lien avec la DRAC / UDAP
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>La Ville de MUNSTER est propriétaire de deux édifices emblématiques le « Couvent » et le palais abbatial dit « Batial » inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques sis place du Marché, pour les avoir acquis à la société Manufactures Hartmann et Fils en 1988. Les biens sont libres de toute occupation depuis 2015.</p> <p>Depuis 2008, la municipalité cherche activement à reconvertir ces bâtisses du fait de leur emplacement stratégique. Compte tenu des travaux lourds et des prescriptions des monuments historiques, plusieurs projets se sont succédé, allant même jusqu'à la promesse de vente, sans finalement réellement voir le jour.</p> <p>Par délibération du conseil municipal du 25 juin 2019, la Ville de MUNSTER a organisé un appel à candidatures en vue de la cession amiable.</p> <p>Compte tenu de l'emplacement stratégique en cœur de ville, le conseil avait défini des critères de jugement des offres qui étaient notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pertinence du projet présenté au regard de son emplacement en cœur de ville ; - L'intérêt pour le rayonnement et l'attractivité de la commune (activités, nombre d'emplois créés...) - La réalisation du projet dans un calendrier réaliste ; - Les garanties et la capacité du candidat acquéreur à respecter ses engagements. <p>Par délibération du 7 avril 2022, le conseil municipal de Munster a validé le principe d'une cession à l'euro symbolique d'une partie (1/3) du bâtiment dit du « Couvent » à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, compétente en matière de développement économique et touristique, en vue d'y implanter le nouvel office de Tourisme de la Vallée de Munster (OTVM)</p> <p>Par délibérations du 20 septembre 2022, la ville a accepté la cession du batial, du couvent (2/3 restants) et des ruines de l'Abbaye. Ainsi, outre l'accueil de l'OTVM, le couvent va être requalifié par la SCI Aimée en vue d'y implanter une activité de brasserie culturelle / petite restauration ainsi qu'une salle de spectacle. Le palais abbatial dit « batial » va être transformé en salle de réception au rez-de-chaussée et en</p>



	<p>logements aux étages supérieurs par la SCi du Palais.</p> <p>Les ruines de l'Abbaye bénédictine de Munster vont être mise en valeur par des aménagements qualitatifs.</p>
Partenaires	<p>Partenariat financier en discussion avec État, Région, CeA...</p> <p>Partenariat technique : DRAC, Parc naturel régional des Ballons des Vosges</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>Chiffrage portage public (1/3 bâtiment Couvent) : Cf. fiche n°2</p> <p>Chiffrage portage privé en cours d'élaboration</p>
Plan de financement prévisionnel	À définir avec les partenaires ci-dessus
Calendrier	<p>2022 : dépôt des permis</p> <p>2023 / 2024 : Travaux</p> <p>2025 Fin des travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fonds Friche – Préfecture de Région
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Fréquentation</p> <p>Nombre d'événements</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site du Batial, de Couvent ainsi que les ruines de l'abbaye sont les vestiges historiques de Munster. Leur requalification va permettre de communiquer largement sur cette mise en valeur à la fois architecturale et urbanistique. Cela aura un impact fort sur l'attractivité économique et touristique de la commune avec des retombées financières et de possibles créations d'emplois.
Annexes	Batial et ruines de l'abbaye sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques

FICHE ACTION N° 13

Installation d'un espace Click & Collect en centre-ville

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Afin de mieux prendre en compte les nouveaux comportements d'achat et d'aider les commerçants à prendre le virage du numérique, il est envisagé la mise en place d'un espace Click & Collect en centre-ville corrélé à la création d'un site Internet et son application de prise de commandes.</p> <p>L'opération peut être l'occasion d'exploiter une vitrine vide en centre-ville. Il convient d'identifier au préalable un local en centre-ville capable de constituer un espace de récupération des produits commandés sur Internet.</p> <p>Ce nouveau service d'achat permet de concilier adaptation et modernisation du mode de vente / achat de produits et valorisation des producteurs et commerçants locaux tout en incitant à maintenir une fréquentation du centre-ville.</p>
Partenaires	Partenariat technique : GREGO, les 3 chambres consulaires Partenariat financier à définir
Dépenses prévisionnelles	60 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	BSMR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerçants / artisans / agriculteurs participant à la démarche





Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Il s'agit d'inciter à poursuivre la fréquentation du centre-ville de Munster tout en participant à l'évolution de l'acte d'achat via les nouvelles technologies (Internet, smartphone...).</p> <p>Le projet pourrait favoriser la diffusion et la communication d'une nouvelle image de « Munster, ville connectée » tout en s'appuyant sur ses traditions et ses savoir-faire.</p>
Annexes	-

FICHE ACTION N° 14

Accueil France services renforcé

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Dans le cadre de son Contrat de ruralité (2017-2020), la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a pris connaissance du programme de création des espaces France services initié par l'État. Elle s'est engagée dans la démarche de labellisation et de mise en place d'une telle structure à Munster sur le site de la Maison des services / Centre médico-social, en cohérence avec la présence des services de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et les permanences délocalisées déjà existantes sur le site depuis plusieurs années. L'espace France Services a ouvert ses portes à Munster en octobre 2021.</p> <p>Ce nouveau maillage territorial d'espaces France Services vise à maintenir la présence de services publics au plus près des habitants. Le dispositif s'appuie sur un partenariat institutionnel socle (CAF, DGFIP, CPAM, MSA, ministères de l'intérieur et de la Justice...). Le principe d'accueil des usagers repose sur du personnel d'accueil local formé par ces partenaires ainsi que des permanences physiques ou en vision assurées directement par ces organismes.</p> <p>Après une première année d'ouverture test, la CCVM a choisi d'amplifier le volume horaire d'ouverture au public pour répondre à la bonne fréquentation et aux attentes des usagers. Ainsi, depuis la mi-septembre 2022, France services est ouvert au public 25 heures par semaine (contre 15h / hebdo auparavant).</p>
Partenaires	Partenariat technique : entente avec la CeA pour la clé de répartition des locaux + partenariat avec le opérateurs institutionnels du programmes Partenariat financier : État
Dépenses prévisionnelles	



Plan de financement définitif	État : aide maximale de 30 000 € / an
Calendrier	2021-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du services Retour de satisfaction des usagers Nombre de services publics présents / représentés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Hôtel de Ville de Munster et le site France services / Maison des services / Centre médico-social constitue un véritable pôle administratif qui permet de satisfaire un grand nombre de démarches et de besoins de renseignements de la vie quotidienne. Cette présence sur le bourg-centre munstérien limite considérablement les déplacements en dehors de la vallée (à Colmar, voire Mulhouse) aux sièges ou antennes de ces organismes.
Annexes	–

FICHE ACTION N° 15

Conseiller numérique France Services

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Le numérique est amené à prendre une place croissante dans nos vies, notre société et notre économie. Or le constat à l'échelle nationale retient que 13 millions de français demeurent éloignés du numérique. À travers le programme France Relance, l'État a mobilisé des crédits spécifiques pour soutenir l'accompagnement au numérique de tous les français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.</p> <p>Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a souhaité compléter l'équipe d'accueil France services par le recrutement d'un Conseiller numérique France services. Il s'agit de veiller à l'inclusion numérique de tous les habitants et de toutes les entreprises et administrations de la vallée de Munster.</p> <p>Ainsi, ce conseiller bénéficie d'une formation puis accompagne les usagers de la vallée sur 3 thématiques prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les publics dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. - Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. - Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.
Partenaires	Financier : Dispositif Conseiller numérique France services / Fonds géré par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de l'État
Dépenses prévisionnelles	



Plan de financement prévisionnel	Convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour un soutien forfaitaire de 50 000 € sur 3 ans pour l'emploi d'un conseiller rémunéré a minima à hauteur du SMIC.
Calendrier	Août 2021 – septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Réseau national d'espaces France services Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de personnes accueillies / formées Nombre d'ateliers / visioconférences / formations collectives dispensés + nombre de participants Types d'accompagnements / besoins numériques Typologie de la population accueillie (âge, métier...)
Conséquence sur la fonction de centralité	La vallée de Munster vient d'être équipée ces dernières années par un réseau principal de fibre optique pour favoriser l'accès au très haut débit. Il s'agit en parallèle de veiller sur le territoire à l'inclusion numérique de tous. Basé prioritairement dans les locaux de France services à Munster, le conseiller numérique a déjà créer progressivement un réseau de synergies avec les structures très mobilisées dans ce domaine : communes de la vallée, médiathèque, établissements scolaires...
Annexes	–

FICHE ACTION N° 16

Médiateur numérique en médiathèque

Orientation stratégique n°3	Conforter le centre-ville comme lieu de rencontre
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>La médiathèque de Munster, ouverte en octobre 2019, dispose d'outils numériques et multimédia. En étroite collaboration avec le Conseiller numérique France services, cet établissement s'implique dans l'inclusion numérique pour tous en tant que lieux de culture et de loisirs, par une offre de contenus, de services et d'accompagnement culturels aux habitants et aux touristes. Les fractures numériques ne se réduisent en effet pas à une question de matériels, de possession d'objets numériques mais elles touchent également aux usages, à l'éducation autour du numérique. D'autre part, les usages évoluent, de nouveaux services apparaissent pour faciliter le quotidien dans la vie privée comme dans le milieu professionnel.</p> <p>La médiathèque apparaît bien comme l'outil opérant pour répondre aux défis posés par les fractures numériques et sociales. Sa force est d'être généraliste : l'utilisateur pourra y rentrer pour effectuer nombre d'activités, de la démarche administrative à la pratique de jeux sur les consoles et ordinateurs, en passant par la recherche de lecture d'initiation ou d'approfondissement dans ce domaine ou encore la participation à des animations collectives.</p> <p>La Communauté de Communes de la Vallée de Munster souhaite compléter son équipe de la médiathèque par l'engagement d'un service civique chargé de promouvoir ces outils numériques et multimédia (PC, consoles de jeux, tablettes, liseuses) et d'en assurer une médiation auprès de tous les publics. Il sera en outre force de proposition d'animations : tournois de jeux vidéo, accompagnement à l'utilisation d'un PC et d'Internet, initiation aux applications, etc.</p>
Partenaires	État



Dépenses prévisionnelles	601 € / mois
Plan de financement prévisionnel	État : 489,59 € / mois CCVM : 111,35 € / mois minimum
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'animations + nombre de participants Nombre de personnes renseignées
Conséquence sur la fonction de centralité	Vecteur d'inclusion sociale et culturelle au cœur de la Ville de Munster, la médiathèque joue un rôle fondamental dans l'animation locale. Elle fait partie des équipements phare du centre-ville qui contribue à l'excellence de son cadre de vie.
Annexes	–

FICHE ACTION N° 17

Analyse foncière et immobilière du site Hartmann

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>Ce site industriel, intercalé entre la voie ferrée et la rue Marcel Haedrich, d'une superficie de 4,4 ha occupe une situation stratégique en cœur d'agglomération, à proximité immédiate des lieux centraux, des commerces, des équipements, de la gare et du parc Hartmann. Actuellement, il n'est plus que très partiellement occupé par une usine textile en activité. Par sa taille et sa localisation, il présente donc un potentiel rare, un gisement très précieux pour une opération de reconversion à vocation mixte comprenant des occupations et utilisations du sol liées à l'habitat et des activités et services.</p> <p>L'histoire complexe des lieux remonte à 1793 quand André Hartmann a créé une fabrique destinée au tissage, à la teinturerie ainsi qu'à d'autres activités, en prolongement de l'ancienne abbaye bénédictine. Suite aux importantes destructions de la première guerre mondiale, le site est restructuré et regroupe alors une filature, une unité de tissage et une usine d'ennoblissement. Il témoigne ainsi de l'évolution de l'architecture industrielle avec la construction entre 1920 et 1922 par des architectes bâlois d'une nouvelle génération de bâtiments industriels à étages, largement vitrés, avec ossature en béton armé. Les anciens ateliers à sheds, édifiés entre 1882 et 1904, ont été conservés et intégrés au nouveau tissage. De nombreux ouvrages sont encore présents : canaux d'approvisionnement, bassin dégrilleur, réservoir de compensation, installations de production hydro-électriques (<i>Concession ADEV</i>). Ce site, qui résulte d'une forte imbrication historique entre tissu industriel et tissu urbain, demeure actuellement un îlot fermé sur lui-même, sans lien avec la ville qui l'enserme. Compte tenu de son histoire et des bâtiments présents, il reste emblématique du patrimoine et du passé industriel de Munster.</p> <p>L'objectif est de sortir de son autarcie cet ancien site industriel devenu urbain et qui bénéficie d'une situation stratégique ; proche du centre ancien, mais aussi de la gare, adossé à la traversée principale Sud et situé à équidistance de deux grands parcs de ville, le Parc Hartmann et le Parc Schweitzer. En conséquence, il conviendrait de requalifier le site en conservant son patrimoine emblématique, en un quartier durable doté de commerces, de services, d'équipements, d'activités et d'habitat.</p> <p>Pour ce faire et au préalable, il convient d'évaluer le niveau de pollution du site et de ses installations, effectuer selon la vocation future, les travaux de dépollution et d'assainissement nécessaires. L'étude permettra en outre de dresser un diagnostic bâtiminaire et de délimiter les liaisons internes du quartier à partir et vers les points forts de la ville : places, gare, centre, parcs, axes de liaison dont la Rue Haedrich.</p>



	Cette étape permettra à la commune d'engager à nouveau des négociations avec les actuels propriétaires.
Partenaires	Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	Cf. ci-dessous
Plan de financement prévisionnel	Bon de commande et prise en charge par la Banque des territoires
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Superficie sortie de la partie en friche industrielle Type et nombre d'activités créées Nombre d'emplois créés Nombre de logements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Compte tenu de la localisation et de la superficie de ce site, pour partie en friche industrielle, les enjeux pour la Ville de Munster et pour toute la vallée sont majeurs en termes foncier, économique, urbanistique, de création d'emplois, d'habitat et de logement, d'incidences sur l'attractivité de la population...
Annexes	Site en propriété privée avec une partie en activité Site potentiellement pollué (recensement ex-BASOL)

FICHE ACTION N° 18

Développement d'espaces artisanaux sur la friche Hammer

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	À définir
Description de l'action	<p>Le site artisanal du Hammer occupe une surface totale d'environ 5,6 ha dont 3,5 ha sont à l'état de friche industrielle depuis plus de deux décennies. Il occupe un positionnement stratégique au sein de la Ville de Munster en termes d'accessibilité et de renouvellement urbain. Il assure en effet la transition entre un quartier d'habitat et la zone à vocation commerciale, artisanale et industrielle de Munster. Il est par ailleurs circonscrit par la Fecht et par l'axe routier principal d'accès à la Ville de Munster, la rue du Général de Lattre de Tassigny. C'est un site qui offre un potentiel de foncier précieux pour le développement économique de la Ville et de toute la vallée.</p> <p>Cette partie principale de 3,5 ha, actuellement en propriété privée, a fait l'objet d'un dépôt de permis d'aménager accordé en 2022.</p>
Partenaires	À définir
Dépenses prévisionnelles	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	À définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Superficie sortie de la friche industrielle</p> <p>Type et nombre d'activités créées</p> <p>Nombre d'emplois créés</p>





Conséquence sur la fonction de centralité	Compte tenu de la localisation et de la superficie de ce site, pour partie en friche industrielle, les enjeux pour la Ville de Munster et pour toute la vallée sont majeurs en termes foncier, urbanistique, économique et de création d'emplois...
Annexes	Site en propriété privé

FICHE ACTION N° 19

Dynamisation du pôle agro-touristique de la Maison du Fromage

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>La Vallée de Munster est un territoire touristique, riche de traditions et de patrimoines. En 2011, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'est dotée d'un outil qui met en lumière la Vallée de Munster et son illustre fromage sur un ancien domaine agricole. Cet outil agro-touristique qu'est la Maison du Fromage s'étend sur un vaste domaine de 8 hectares sur les bans communaux de Munster et de Gunsbach. Il propose un centre d'interprétation autour des traditions marcaires, un restaurant et une boutique de produits du terroir.</p> <p>Équipement affecté de manière importante par la crise sanitaire, la CCVM a fait le choix en 2022 de s'investir directement dans l'animation et la vie de la Maison du Fromage en exploitant en régie directe le centre d'interprétation. L'office de tourisme prend également une part dans l'animation du site en réalisant des permanences d'informations touristiques.</p> <p>Traditionnellement, 25 000 personnes visitent le centre d'interprétation par an. L'ambition de la collectivité, après 10 ans d'ouverture et après être devenu propriétaire du site en 2021, est de dynamiser de manière constante le site et d'améliorer sa fréquentation. L'objectif affiché est de mettre en fonction chaque année une nouvelle animation, attraction, espace... pour doubler le nombre de visiteurs d'ici 10 ans.</p> <p>De manière synthétique, les opérations envisagées sont les suivantes :</p> <p>2022 : Création d'un cheminement piétonnier Munster – Domaine Maison du Fromage, cheminements internes et aménagements ludiques pour les familles (aires de jeux et pique-nique) + Maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique du Hoïstock en vue d'étendre le circuit muséal + Maîtrise d'œuvre pour la création d'une place pour l'accueil de manifestations et d'un marché des produits du terroir</p> <p>2023 : Travaux relatifs à la création d'une place pour l'accueil de manifestations et d'un marché du terroir afin de la mettre en service pour l'été 2023 + Travaux enveloppe thermique du Hoïstock et Maîtrise d'œuvre pour la scénographie de ce futur espace muséographique Hoïstock + Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur de la centrale hydroélectrique</p> <p>2024 : Travaux et mise en service des nouveaux espaces scénographiques du Hoïstock</p>



	<p>- Agrandissement du parcours muséal + maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une mini-ferme pédagogique + validation et réalisation des travaux de la centrale hydroélectrique</p> <p>2025 : Mise en service de l'animation Centrale hydroélectrique avec la médiation associée + validation du projet Mini-ferme pédagogique + Maîtrise d'œuvre pour l'exposition « Fromages de France »</p> <p>2026 : Mise en service de la mini-ferme pédagogique + validation et réalisation des travaux pour l'exposition « Fromages de France » + maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle sur la Fecht en connexion avec la gare de Gunsbach / Griesbach</p> <p>2027 : Nouvelle exposition « Fromages de France » ou autre thème en fonction des études + début des travaux de passerelle sur la Fecht.</p> <p>Ce déroulé est prévisionnel et pourra évoluer en fonction des opportunités, des partenariats possibles avec les acteurs privés et publics, des financements à mobiliser et des possibilités humaines.</p>
Partenaires	Multiples et à mobiliser en fonction du thème des projets
Dépenses prévisionnelles	À définir par projet Pour le projet 2022 <i>Mise en valeur extérieure et aménagements ludiques</i> : 137 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir par projet Pour le projet 2022 <i>Mise en valeur extérieure et aménagements ludiques</i> : État (DSIL / Commissariat de Massif) : 60 000 € HT Région : 30 000 € HT (notifié) CeA : 10 000 € HT
Calendrier	Cf. ci-dessus
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de la maison du Fromage par pôle : centre d'interprétation / boutique / restaurant Retour de satisfaction du public Nombre d'événements / d'animation + fréquentation propre



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Conçu comme un équipement fédérateur et pilote du développement agro-touristique et culturel de la vallée, l'équipement s'appuie sur la notoriété de son célèbre fromage de munster. Le domaine met en évidence les qualités paysagères de la vallée de Munster, ses traditions et ses savoir-faire. Cet écrin de verdure souligne le caractère si particulier de la Ville de Munster qui marie urbanité, espaces agricoles et vastes couvertures forestières environnantes.</p> <p>L'objectif de renforcement de l'attractivité du site devrait induire des retombées financières et de création d'emplois, pour la Ville et la vallée, dans le domaine de la restauration et de l'hébergement touristique, des activités connexes sportives et de loisirs...</p>
<p>Annexes</p>	<p>Le site de la Maison du Fromage est à cheval sur 2 bans communaux (Munster et Gunsbach). Partie de site le long de la Fecht en PPRI.</p>





FICHE ACTION N° 20

Améliorations pastorales

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville de Munster
Description de l'action	<p>La Ville de Munster comporte des espaces à vocation agricole qui contribuent à la viabilité économique d'exploitations agricoles de la vallée. Mais elle connaît également le problème de l'enrichissement sur des versants parfois plus difficiles d'accès. La Ville de Munster a réalisé en 2018 une réouverture paysagère suivant le dispositif des améliorations pastorales.</p> <p>Outil d'aménagement de l'espace et de développement agricole en montagne vosgienne, les améliorations pastorales permettent de recréer des espaces agricoles en luttant contre leur enrichissement et leur abandon. La diversité des paysages est maintenue par ces réouvertures d'espaces en broussailles et ces opérations contribuent ainsi à l'amélioration du cadre de vie de la population locale.</p> <p>Sollicitée par un jeune agriculteur de la commune, la Ville de Munster est prête à porter un nouveau dossier d'améliorations pastorales. Ce projet est toutefois encore à l'état de maturation.</p>
Partenaires	<p>Partenariat technique : Parc, Chambre d'agriculture, État (DDT et DREAL)</p> <p>Partenariat financier : État (FNADT/ Commissariat de Massif), CeA (dispositif GERPLAN)</p>
Dépenses prévisionnelles	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	GERPLAN de la Vallée de Munster
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Surface paysagère réouverte</p> <p>Suivi photographique avant / après</p>





Conséquence sur la fonction de centralité	Le maintien d'une activité agricole dynamique et viable sur la commune permet d'assurer aux habitants une fonction alimentaire avec des circuits courts (2 marchés hebdomadaires à Munster) et de participer à la diversité paysagère sur les pourtours de la cité.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 21

Amélioration de l'image d'entrée de ville

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>La Ville de Munster, comme beaucoup d'autres agglomérations, souffre d'une image d'entrée de ville peu qualitative. L'objectif est de valoriser les deux principales portes d'entrée sur la commune. Le principe de l'action repose sur une mise en scène paysagère et urbanistique de points de vue marquants, tel le rond-point entre la RD 471 et la RD 10 au niveau de la zone d'activité en venant de Colmar.</p> <p>Il pourra être fait appel à la complémentarité d'un maître d'œuvre et d'un artiste pour dessiner une nouvelle ambiance tout en tenant compte des contraintes (par exemple, présence de l'accès à l'assainissement sur le rond-point susmentionné). Ce travail d'amélioration paysagère peut être l'occasion de réfléchir sur une théâtralisation évoluant au gré des saisons, événements festifs marquant ou encore sur le patrimoine de la vallée (Festival de jazz, fête de la Transhumance...)</p>
Partenaires	Financier : Région (Soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères)
Dépenses prévisionnelles	À définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir
Calendrier	2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Retour de satisfaction des habitants et touristes Suivi photographique avant / après





Conséquence sur la fonction de centralité	L'arrivée dans une ville est souvent l'occasion de créer une 1 ^{re} impression qui va cependant marquer durablement. Concevoir un aménagement d'entrée de ville qualitatif est l'occasion d'installer le nouvel arrivant dans une ambiance immédiatement positive et de l'inviter à s'arrêter plus longtemps pour découvrir la cité.
Annexes	-

FICHE ACTION N° 22

Connexions douces entre les espaces économiques

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	En fonction de la localisation des projets
Description de l'action	<p>La vallée de Munster est traversée par la Véloroute, véritable colonne vertébrale cyclable, qui relie Colmar au fond de la vallée à Mittlach. Sur Munster, différents petits tronçons viennent actuellement compléter les possibilités de mobilité douce et de circuit à partir de l'itinéraire cyclable. Il convient de compléter les voies existantes, en particulier pour favoriser l'accès et la circulation dans les principaux secteurs d'activités et d'emplois sur Munster. Cette politique de création de connexions douces entre les espaces économiques vise à sensibiliser la population locale à modifier ses habitudes de déplacements motorisés pour les courtes distances, notamment le déplacement pendulaire des villages alentours en direction de Munster.</p> <p>Un 1^{er} tronçon est programmé dans la zone d'activités Hilti.</p> <p>Un autre tronçon est défini dans le PLU sur le site du Hammer, le long de la Fecht afin de relier le quartier d'habitation avec la zone économique Hilti.</p>
Partenaires	À définir par projet
Dépenses prévisionnelles	À définir par projet
Plan de financement prévisionnel / définitif	À définir par projet
Calendrier	À définir par projet
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE et futur Schéma directeur cyclable de la vallée
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de km de voie douce / piste cyclable créés Retour de satisfaction





Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La création d'un réseau plus dense d'itinéraires cyclable et voies douces sur Munster va permettre à la fois de favoriser le développement du vélotourisme et de réduire la circulation motorisée sur les axes routiers.</p> <p>La connexion avec les deux gares sur Munster (dont la principale est équipée d'un parc à vélos sécurisés) permet de créer également les conditions du développement de la mobilité multimodale.</p>
Annexes	-

FICHE ACTION N° 23

Plan de mobilité simplifié de la vallée de Munster

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la loi LOM, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster a décidé en 2021 de se saisir de la compétence mobilité. Peu habituée à réfléchir et s'investir dans ce domaine, il apparaît nécessaire de se doter d'une feuille de route en matière de mobilité avec l'aide d'un tiers. Remodelé par la LOM, le plan de mobilité simplifié est une démarche peu contraignante (le document n'est pas opposable), qui a cependant le grand mérite de se trouver à la croisée de différentes thématiques : aménagement du territoire, environnement, développement économique, politique sociale...</p> <p>La démarche invite à consulter et associer le public pour construire la stratégie mobilité du territoire en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 diagnostic - Des scénarii - 1 plan d'actions phasé. <p>C'est surtout un temps de réflexion sur les forces et faiblesse du territoire en matière de transport, les enjeux (réduction des émissions de CO₂, hausse des coûts de l'énergie, télétravail...), la capacité à faire (moyens financiers, zone de montagne...), les modes de déplacement à soutenir...</p>
Partenaires	Partenariat technique : CEREMA, ADEME, CeA, Banque des territoires Partenariat financier : ADEME, Région
Dépenses prévisionnelles	30 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région (Plan vélo) ADEME
Calendrier	Décembre 2022 : cahier des charges (commun avec l'élaboration de Schéma directeur cyclable) 1 ^{er} semestre 2023 : recrutement bureau d'études Hiver 2023 : Rendu



Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE et Contrat territorial global en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Validation du Plan Mise en œuvre
Conséquence sur la fonction de centralité	La mobilité est une thématique transverse qui suppose une analyse de l'ensemble du territoire de la vallée, des interactions avec ses territoires voisins et au sein du territoire et de la polarisation de la Ville de Munster.
Annexes	Projet à mener en parallèle avec l'action n°24 Schéma directeur cyclable

FICHE ACTION N° 24

Schéma directeur cyclable de la vallée

Orientation stratégique n°4	Conforter la complémentarité des espaces économiques
Statut / état d'avancement	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Description de l'action	<p>La réalisation de ce schéma fait partie des multiples actions en faveur d'une mobilité plus durable. Les données du changement climatique imposent de concevoir dorénavant un aménagement urbain pensé autant pour les modes doux que les modes motorisés.</p> <p>Non polluant, bon pour la santé, peu coûteux et accessible à tous, le vélo est une formidable alternative aux transports motorisés. La part du vélo reste néanmoins très faible au niveau national avec environ 3%.</p> <p>Le Schéma directeur cyclable se veut l'outil permettant de donner à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster un cadre au développement de la pratique du vélo sur le territoire et de coordonner les actions et projets des différents acteurs concernés.</p>
Partenaires	<p>Partenariat technique : CEREMA, ADEME, CeA, Banque des territoires</p> <p>Partenariat financier : ADEME, Région</p>
Dépenses prévisionnelles	20 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>ADEME</p> <p>Région (Plan vélo)</p>
Calendrier	<p>Décembre 2022 : cahier des charges (commun avec l'élaboration du Plan de mobilité simplifié)</p> <p>1^{er} semestre 2023 : recrutement bureau d'études</p> <p>Hiver 2023 : Rendu</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PTRTE et Contrat global territorial en cours d'élaboration
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Validation du Schéma</p> <p>Mise en œuvre</p>





Conséquence sur la fonction de centralité	La mobilité vélo est une thématique qui doit s'envisager pour l'ensemble de la vallée dans une analyse globale du territoire. Un focus sur le bourg-centre munstérien sera demandé au bureau d'études pour vérifier le maillage urbain et sa cohérence.
Annexes	Projet à mener en parallèle avec l'action n°23 Plan de mobilité simplifié